

07/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017****Présents :**

Céline BENTZ (départ à 10 h 03), Louis CHARLET, Clément DELORAS, Maxime GABORIT, Nicolas GUERRERO, Alexandre MARIANI, Laure PESQUET (départ à 10 h 11, procuration à Anastasia STEINLEIN), Nicolas SAUGER (départ à 10 h 09), Anastasia STEINLEIN.

Absents ou excusés

Olivier BORRAZ, Nicholas DUNGAN (procuration à Clément DELORAS), Sebastian ENNING, Frédéric GROS, Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE (procuration à Nicolas SAUGER), Pauline PANNIER, Anaëlle SUBERBIE (procuration à Maxime GABORIT), Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Ismahane GASMI	chargée de mission
Félicité GASPARETTO	ancienne responsable du service Carrières
Caroline GUERY-MENTRE	directrice du centre des Amériques
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Aurélien KREJBICH	directeur du centre Europe
Anne LESEGRETAIN	responsable du service Carrières
Eduardo PEREZ	professeur associé à Sciences Po
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Élection de présidente étudiante ou du président étudiant du CVEF	2
II. Présentation des doubles diplômes avec le <i>Colegio de Mexico</i> et la <i>Stockholm School of Economics</i>	3
III. Présentation de l'enquête jeunes diplômés promotion 2016	6
IV. Présentation du rapport d'analyse du système informatique des inscriptions pédagogiques	10
V. Reconnaissance des associations étudiantes	16
VI. Bilan des conventions annuelles 2017-2018 des associations étudiantes permanentes du campus parisien	17
VII. Validation des conventions annuelles 2017-2018 des associations étudiantes permanentes du campus parisien	18
VIII. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 29 mai et du 12 juin 2017	19
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	20

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

La séance est ouverte à 8 h 38 par Clément DELORAS.

Clément DELORAS

Bonjour à tous. Je suis ravi de vous retrouver pour cette nouvelle année. J'espère que vous avez passé d'excellentes vacances, reposantes et divertissantes.

I. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE OU DU PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CVEF

a) Exposé

Clément DELORAS

Nous commençons par l'élection du président étudiant du CVEF pour remplacer Hugo LABART : c'était un plaisir de travailler avec lui.

Par ailleurs, Hadrien MARTY ayant démissionné, nous accueillerons Anaëlle SUBERBIE qui sera avec nous à compter de la prochaine séance. Y a-t-il des candidats pour la présidence étudiante ? M. GABORIT. Souhaitez-vous dire quelques mots ?

Maxime GABORIT

J'ai déjà exercé cette fonction l'année dernière. Nous avons travaillé ensemble sur des projets importants, notamment la réforme du Collège universitaire. Dans les quelques mois qui achèvent notre mandat, jusqu'aux prochaines élections, je serai ravi d'exercer à nouveau cette fonction et d'être vigilant sur la mise en place de la réforme du Collège universitaire et sur la deuxième phase qui sera la deuxième année, tout en menant à bien les projets que nous devons traiter pendant ce semestre.

b) Vote

Clément DELORAS

S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous passons au vote à bulletins secrets. Mme GASMI, avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

M. DUNGAN donne procuration à M. DELORAS, M. NDIAYE à M. SAUGER, Mme SUBERBIE à M. GABORIT et Mme JEAN à M. MARIANI.

Nombre de votants : 13.

Résultat du vote : 10 voix pour, 3 abstentions.

Maxime GABORIT est élu président étudiant du CVEF.

Clément DELORAS

Félicitations, Maxime GABORIT. Je suis ravi de retravailler avec vous.

II. PRESENTATION DES DOUBLES DIPLÔMES AVEC LE *COLEGIO DE MEXICO* ET LA *STOCKHOLM SCHOOL OF ECONOMICS*

a) *Exposé*

Clément DELORAS

Nous en venons à la présentation de deux doubles diplômes : un avec le *Colegio de Mexico* et un avec la *Stockholm School of Economics*.

Francis VERILLAUD

Merci, Monsieur le Président. Avant de répondre à vos questions sur ces deux doubles diplômes, je vais en faire une présentation très rapide. Vous avez désormais l'habitude de ces programmes. Je rappelle qu'ils s'inscrivent dans une logique d'ensemble, depuis plusieurs années, logique discutée et validée par les conseils de Sciences Po. C'est désormais presque une tradition.

Le premier programme de double diplôme concerne le *Colegio de Mexico*, une excellente institution de sciences sociales à Mexico et la *Stockholm School of Economics*. Le double diplôme du *Colegio de Mexico* sera avec l'École urbaine et celui de la *Stockholm School of Economics* avec l'École du management et de l'innovation. Ces deux nouveaux programmes de double diplôme s'inscrivent complètement dans la politique de positionnement à l'international de l'offre de formation de Sciences Po au niveau master. Lors de mon dernier passage devant ce Conseil, j'avais annoncé qu'ils seraient les prochains doubles diplômes à vous être présentés. Ils correspondent à une volonté et à une demande très forte des écoles de Sciences Po, ici l'École du management et de l'innovation et l'École urbaine, d'intégrer à travers ces alliances des réseaux mondiaux d'excellence en matière de formation. En ce qui concerne les doubles diplômes au niveau Bachelor de Sciences Po, nous avons décidé de geler la création de nouveaux programmes. Il y a actuellement 9 doubles diplômes niveau Bachelor au sein du Collège universitaire de Sciences Po. L'idée est de bien asseoir ces 9 doubles diplômes et d'en faire le bilan et l'évaluation avant de créer de nouveaux doubles diplômes. Les choses sont un peu différentes au niveau master : les écoles, notamment l'École du management et de l'innovation, sont en cours de positionnement et de déploiement de leur politique internationale.

Les partenaires internationaux choisis sont, comme d'habitude, des partenaires d'excellence dans leur domaine. Le *Colegio de Mexico* est une petite institution de sciences sociales à Mexico : c'est sans doute la meilleure institution de sciences sociales en Amérique latine, très prestigieuse avec d'excellents professeurs. Sciences Po a une grande tradition de travail avec le *Colegio* depuis plus de 20 ans, avec des échanges de professeurs et un programme d'appel à projets conjoint pour les chercheurs des deux institutions. Une proximité intellectuelle s'est construite au fil du temps. Il y a également des échanges d'étudiants au niveau du Bachelor. La *Stockholm School of Economics* fait partie des grands réseaux mondiaux, notamment la CEMS, pour ce qui est des business schools. Une de ses particularités est d'être irriguée par les sciences sociales, plus que les autres business schools en général. À ce titre-là, elle fait partie de l'association APSIA, comme notre école d'affaires internationale, ce qui veut dire qu'elle va bien au-delà du référentiel des business schools.

Ces accords obéissent et mettent en place les règles habituelles des doubles diplômes :

- Des admissions conjointes entre chacune des institutions et Sciences Po, à savoir que les règles d'admission de toutes les institutions sont parfaitement respectées, ce qui renforce évidemment le rapprochement des écoles.
- Une articulation année 1 et année 2 : jusqu'à présent et toujours, nous avons une année 1 à Sciences Po et une année 2 qui s'articule avec l'année 1 dans la deuxième institution.
- Enfin, nous évitons la création d'enseignements spécifiques pour ces programmes de double diplôme. Les étudiants sont totalement insérés dans les programmes classiques et réguliers des masters de Sciences Po et du partenaire.

Il y a quelques éléments plus originaux. Pour le *Colegio*, il a été souligné que la plupart des doubles diplômes sont établis avec des institutions anglo-saxonnes : ici c'est une institution d'Amérique latine, dans un important souci d'ouverture. J'ajoute qu'il existe une grande tradition de relation des pays d'Amérique Latine avec la France sur les sujets de sociologie urbaine et de géographie. D'une certaine façon, l'École urbaine renoue ici de façon très explicite avec cette tradition, à la fois sur le plan

intellectuel, mais aussi sur le plan stratégique qui vise, à travers ce double diplôme, à mieux positionner ou à positionner très fortement l'École urbaine dans un champ latino-américain où nous pensons que le recrutement francophone et anglophone est possible. Pour ce qui est de la *Stockholm School of Economics*, ce qui est original et mérite d'être souligné, c'est la stratégie adoptée par l'École du management et de l'innovation. Comme vous le savez, elle ne souhaite pas être classée et ne sera pas classée dans les grands rankings des business schools. Tout en étant sur ce champ, elle veut se différencier très fortement des business schools. Dans sa stratégie de positionnement, l'École du management et de l'innovation a estimé qu'il était très important de nouer les liens les plus forts possible – que sont les doubles diplômes – avec les institutions qui font partie des réseaux de business schools au plus haut niveau. J'évoquais la CEMS tout à l'heure. Ce double diplôme est le premier qui se concrétise avec la *Stockholm School of Economics*, mais il y a des projets très avancés avec Saint-Gall qui fait partie des mêmes réseaux, avec Bocconi et peut-être avec l'IE à Madrid. Elle veut essayer de créer un réseau *sui generis* parmi les meilleures écoles.

Dernier point que je veux citer de façon explicite sur les droits de scolarité : les règles habituelles sont appliquées ici également. En première année, les étudiants payeront les droits selon les règles existantes à Sciences Po. Pour la deuxième année, le cas du *Colegio de Mexico* est intéressant : les étudiants mexicains ne payent pas de droits et les étudiants autres que mexicains payent les droits indiqués. Ce sont des droits raisonnables, de l'ordre de 4 000 \$ par semestre et 8 000 \$ par année, ce qui est presque inférieur de moitié aux droits de Sciences Po pour une année de master. Pour ce qui est de la *Stockholm School of Economics*, le gouvernement suédois est particulièrement généreux puisque les étudiants de l'Union européenne ne payent pas de droits. Les étudiants non européens payent des droits qui sont subventionnés par le gouvernement suédois.

Voilà pour la présentation. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

b) *Questions et observations*

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation aussi concise que dense.

Nicolas GUERRERO

Monsieur le Directeur, merci de cette présentation très claire et bravo pour ces beaux projets. Je serai bref et je souhaitais simplement dire qu'il y a vraiment lieu de se réjouir de voir ces beaux projets et ces beaux doubles diplômes nous être présentés. Ils permettent de renforcer le positionnement de l'offre de Sciences Po au niveau international et qui, je crois et vous l'avez dit, répondent à la volonté des écoles de Sciences Po d'intégrer les réseaux d'excellence académiques au niveau international. Je crois que c'est une excellente nouvelle étape pour les écoles de Sciences Po et je vous en remercie.

Maxime GABORIT

Merci pour votre présentation très claire. L'UNEF a plusieurs questions. Une première sur la logique d'ensemble des doubles diplômes. Nous en votons souvent, mais nous aimerions savoir si la direction de Sciences Po a une idée, à terme, de ce que devrait être la proportion des étudiants en master présents dans les doubles diplômes. Cela nous permettrait d'avoir une perspective lorsque nous votons les doubles diplômes, d'autant plus que, excepté le cas de la *Stockholm School of Economics*, les droits de scolarité dans les universités étrangères sont relativement chers. Cela reviendrait de fait à créer une distinction encore plus forte du fait des revenus : les étudiants n'ayant pas les moyens n'iraient pas vers ces doubles diplômes et seraient moins diplômés que ceux qui en auraient les moyens.

Sur les droits de scolarité, nous sommes ravis qu'à la *Stockholm School of Economics*, les droits soient nuls en deuxième année pour les étudiants européens. Pour le *Colegio de Mexico*, y a-t-il des projets de bourse possibles ? Même si les droits ne sont pas très élevés, ils restent extrêmement conséquents pour bon nombre d'étudiants. Cela pourrait permettre à d'autres étudiants d'avoir accès à ces doubles diplômes et pas seulement aux diplômés qui ne coûteraient rien en deuxième année.

Céline BENTZ

Bonjour, merci pour votre présentation, sa clarté et sa concision. Une question sur l'organisation du double diplôme avec le *Colegio* : il est expliqué qu'il n'y aura de phase d'admission que tous les deux

ans. Devons-nous considérer qu'une promotion sur deux ne pourra pas candidater à Sciences Po ? Comment cela se passera-t-il ? Par ailleurs, j'ai vu que l'accord est passé pour 5 ans et devra être renouvelé. Dans l'hypothèse où il ne serait pas renouvelé, ce qui est toujours possible, la troisième promotion n'aurait pas le temps d'achever son diplôme. Comment cela a-t-il été pensé ?

Louis CHARLET

Il me semble que pour la *Stockholm School of Economics*, l'année de césure est envisageable. Est-ce le cas pour le *Colegio de Mexico* et prévu dans la convention ? En principe, le diplôme est prévu en 2 ans avec une exception envisageable. Est-ce que la césure fait partie de ces exceptions ?

Francis VERILLAUD

En ce qui concerne la logique d'ensemble des doubles diplômes, quelques rappels pour fixer le cadre. Nous distinguons déjà master et Bachelor. Je l'ai dit pour le Bachelor : il n'y aura pas d'autres doubles diplômes avant que nous ayons une discussion plus approfondie sur cette notion au sein des conseils, pour voir ce que seront les étapes ultérieures. Le Collège universitaire compte aujourd'hui 9 doubles diplômes : ils jouent un rôle important en matière de recrutement, mais il n'y en aura pas d'autres. En ce qui concerne les masters, il y a une quarantaine de doubles diplômes. Un certain nombre de ces doubles diplômes existaient avant la création des écoles. Dans certains cas, certains doubles diplômes ont été partagés entre les écoles : certains se sont appliqués à l'EMI ou à l'EAP et d'autres s'appliquent simultanément à plusieurs écoles. Dans un sens, cela a démultiplié le nombre de doubles diplômes par rapport à la réalité initiale. Si vous regardez le nombre de partenaires avec lesquels nous sommes engagés dans des doubles diplômes, vous voyez qu'ils sont moins d'une vingtaine. Il y a un effort important pour concentrer une relation partenariale avec quelques partenaires d'excellence. Cela valorise nos partenaires et valorise Sciences Po en l'inscrivant dans les cercles que j'évoquais tout à l'heure.

En pourcentage, il y a moins de 10 % des étudiants en master (15% à PSIA) qui font partie des doubles diplômes. Je ne pense pas que les choses iront beaucoup plus loin, cela reste malgré tout très limité. L'objectif n'est pas de couvrir un maximum d'étudiants, mais d'offrir les doubles diplômes à tous les étudiants de Sciences Po. La stratégie consiste à valoriser les formations et les diplômes de Sciences Po à travers ces doubles diplômes par des reconnaissances que nous n'obtenons pas par le biais de notations ou de classements internationaux, mais directement par la reconnaissance d'excellents partenaires. C'est une sorte d'entente : je reconnais la LSE et la LSE me reconnaît globalement et mondialement. Cela a une signification en termes de notoriété du diplôme de Sciences Po. Autrement dit, ces doubles diplômes ne sont pas qu'une question de formation pour ceux qui les poursuivent. C'est aussi une question de positionnement international de l'ensemble de l'offre et des différents diplômes de Sciences Po.

Pour conclure, aujourd'hui, la création des écoles contribue à cette politique. Chaque école correspond à un ou plusieurs domaines de formation. Chaque école développe une stratégie pour se positionner sur son domaine de formation. Certaines écoles étaient positionnées depuis fort longtemps. Je ne pense pas que vous verrez de nouveaux doubles diplômes pour PSIA qui s'appuie sur un nombre important de doubles diplômes. L'EAP a fortement travaillé ses partenariats au cours des deux dernières années et compte une bonne dizaine de doubles diplômes qui soutiennent les formations de l'EAP. Sauf à la marge, il ne devrait pas y avoir de nouveaux doubles diplômes pour l'EAP.

Ils ont été fixés avant les vacances. Ce que je veux dire, c'est que nous n'allons pas vers une expansion. L'École urbaine vient de commencer cette politique, mais c'est une petite école en termes de nombre d'étudiants. Elle ne peut pas porter beaucoup de doubles diplômes et je ne pense pas que ça ira beaucoup plus loin. Elle a un projet avec UCLA qui est une excellente institution. Enfin, l'EMI a un vrai sujet de positionnement. Une autre école est en train de monter en puissance, c'est l'École doctorale. Elle a un grand projet d'internationalisation, notamment sur la base des doubles diplômes. Voilà le canevas pour montrer qu'il n'y a pas une multiplication désordonnée des doubles diplômes.

S'agissant des bourses, le gouvernement mexicain a des bourses pour les étudiants non mexicains. Sur son site, l'ambassade du Mexique à Paris publie des propositions. Nous pouvons penser que des étudiants admis dans un double diplôme entre le *Colegio de Mexico* et Sciences Po seraient assez prioritaires ou bien placés dans une compétition pour des bourses du gouvernement mexicain. Je ne les évoque pas à chaque fois de façon systématique, mais des programmes de bourses existent : ils ne sont pas ciblés sur le double diplôme, mais ils sont possibles pour ce programme.

Le *Colegio* est une petite institution qui ne recrute une promotion que tous les 2 ans, d'où le fait que nous ne pouvons pas avoir une promotion par an pour le double diplôme. C'est une réalité à laquelle nous avons dû nous plier. Pour ce qui est du rapport entre le nombre de promotions et la durée, je rappelle une règle systématique : dès lors que des étudiants sont engagés dans un double diplôme, ils vont jusqu'au bout et toutes les règles s'appliquent. Il y a une responsabilité des deux institutions à l'égard des étudiants qui est non négociable.

S'agissant des césures, elles ne sont *a priori* pas favorisées par les doubles diplômes. En effet, beaucoup de nos partenaires ne souhaitent pas qu'il y ait des césures dans la mesure où, dans l'articulation entre deux moments de formation, l'année à Sciences Po prépare l'année qui suit. Il y a le souci d'articuler les choses. Dans certains cas, comme à Saint-Gall, il y a un ou deux séminaires organisés par les professeurs de Saint-Gall qui viennent à Paris afin de préparer les étudiants à la culture de l'institution, notamment l'accent sur la recherche qui est plus fort qu'à Sciences Po. L'idée est de ne pas séparer ces deux années. Nous pouvons toujours faire des demandes spécifiques et demander des dérogations, mais *a priori* ce n'est pas favorisé par nos partenaires.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour l'ensemble de ces explications. Je rappelle que les doubles diplômes sont une compétence du Conseil de l'Institut, nous n'avons donc pas à voter.

III. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE JEUNES DIPLOMÉS PROMOTION 2016

a) Exposé

Cornelia WOLL

Il s'agit d'un exercice habituel. Tous les ans, nous vous informons sur l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés de l'année précédente. La présentation sera faite par Félicité GASPARETTO qui est l'ancienne responsable du service Carrières : elle a quitté ses fonctions avant l'été pour rejoindre l'équipe de l'École du management et de l'innovation. Elle est accompagnée par Anne LESEGRETAIN qui a pris la direction du service Carrières depuis le mois de septembre.

Félicité GASPARETTO

Bonjour à tous. Nous vous avons communiqué une synthèse générale des résultats de l'enquête 2017 sur la promotion 2016. Nous menons cette enquête chaque année depuis 2008 auprès de la promotion sortante des étudiants de master, un an après la sortie de Sciences Po. Notre objectif est de recueillir de manière régulière des informations et des indicateurs simples sur l'insertion professionnelle et la situation professionnelle des diplômés, et de suivre ces indicateurs sur plusieurs années. Il ne s'agit pas d'une recherche scientifique, même si ces nombreuses données brutes anonymisées sont tenues à la disposition des chercheurs de Sciences Po. Un certain nombre d'entre eux travaillent sur ces données, notamment ce qui concerne la question du genre. Mais cette synthèse n'est pas une recherche. C'est une enquête générale qui porte sur l'ensemble de l'offre de formation de master. Les synthèses sont communiquées aux directions exécutives de chaque école qui s'en emparent et les exploitent à leur niveau.

Cette année, nous avons recueilli des informations sur 1 447 diplômés parmi 1 944, ce qui porte le taux de réponse à 74 %, ce qui est un excellent taux de réponse si on le compare à d'autres enquêtes du même type. À titre d'exemple, on est plutôt à 65 % de taux de réponse pour les enquêtes de la Conférence des grandes écoles. Cette enquête a été effectuée par deux doctorants – un sociologue, Thomas HÉRIN, et une économiste, Léa FLAMAND – sous la supervision de Roberti GALBIATI qui est économiste au sein du département d'économie et Anne BORING qui est désormais économiste à l'université de Rotterdam. C'est notamment un travail de relance pour obtenir ce taux de réponse qui est très important. Au moment de l'enquête, 3 diplômés sur 4 ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle et 31 % poursuivent leurs études. Ce taux de 21 % est un peu élevé si nous le comparons à celui d'autres universités. Il s'explique notamment par le fait que nous avons une part importante de diplômés qui préparent des concours administratifs. Évidemment, cette répartition entre les diplômés qui décident

d'entrer dans la vie professionnelle et ceux qui poursuivent leurs études varie sensiblement selon les programmes. Sur les 1 100 diplômés qui ont décidé d'entrer dans la vie active, 91 % sont en activité professionnelle au moment où nous les interrogeons. C'est plus que l'année dernière puisque nous étions à 87 %. Si nous prenons en compte ce qui ont déjà travaillé pendant l'année, mais qui n'étaient pas en activité quand nous les avons interrogés, cela porte le taux d'insertion à 96 %. 9 % sont à la recherche d'un emploi contre 11 % l'année précédente.

Les délais d'accès à l'emploi sont un indicateur important pour mesurer les conditions d'accès à l'emploi. Ils tendent à se raccourcir d'année en année : cette année, 88 % des diplômés ont trouvé leur premier emploi en moins de 6 mois, contre 87 % en 2015 et 81 % en 2014. En moyenne, près de 39 % des diplômés des masters ont trouvé leur premier emploi avant leur sortie de Sciences Po. Ce chiffre est plus important dans certains programmes, comme le master Finance et stratégie avec entre 50 et 60 % de diplômés qui trouvent un emploi avant la sortie de Sciences Po.

En ce qui concerne les types de contrats de travail, nous avons fait évoluer le questionnaire à la demande des écoles, et ce afin de mieux distinguer les différentes formes d'emploi, notamment prendre en compte les diplômés qui ont une activité indépendante choisie. Par exemple, c'est le cas des diplômés de l'École de journalisme pour lesquels le statut de pigiste est tout à fait généralisé et choisi. Nous voyons que 65 % des emplois sont plutôt stables – nous parlons là des contrats à durée indéterminée, des emplois de fonctionnaires et des agents contractuels –, 9 % relèvent du travail indépendant et 22 % sont des contrats à durée déterminée. Nous observons aussi que la création d'entreprises est passée de 4 % en 2014 à 6 % en 2016.

S'agissant de la répartition des emplois par secteur d'activité, 71 % des emplois sont dans le secteur privé, 21 % dans le secteur public et 8 % dans une organisation internationale. En fait, cette répartition évolue peu d'une année à l'autre. Mais nous pouvons à nouveau noter un rebond du secteur de l'audit et du conseil qui représente 19 %, part très importante du premier emploi de nos diplômés, quel que soit le programme et dans toutes les spécialités. Ce n'est pas seulement dans les grands cabinets de conseil généralistes, mais aussi dans le domaine du développement durable, des affaires européennes, des risques, etc. Nous observons que la part des secteurs de l'édition, de la culture, des médias et des relations internationales est élevée en comparaison avec d'autres universités.

La rémunération brute annuelle moyenne atteint 36 560 € cette année. Nous observons un léger tassement de cette donnée, mais ce n'est pas significatif, car elle reste supérieure à celle relevée dans l'enquête de la Conférence des grandes écoles. Quand nous calculons cette rémunération brute annuelle moyenne, nous travaillons sur la distribution des rémunérations et nous éliminons les *outliers*, c'est-à-dire les valeurs extrêmes ou aberrantes de chaque côté de la distribution, pour obtenir la valeur la plus cohérente possible. Depuis deux ans, nous avons changé la méthode de calcul de cette valeur parce que nous obtenions des scores et des valeurs très élevées qui étaient tirées par des valeurs très élevées, mais peu nombreuses. J'attire votre attention sur les moyennes : parfois, dans les valeurs par programme, il y a de petits effectifs et la moyenne est à observer avec prudence.

35 % des diplômés travaillent hors de France, contre 16 % dans l'enquête de la Conférence des grandes écoles. Nous avons donc un chiffre très élevé, mais en légère baisse par rapport à l'année dernière. 54 % travaillent en Europe. Ces valeurs varient fortement d'un programme à l'autre. Nous observons cette année une diminution des emplois en Asie, en Afrique et Moyen-Orient.

La synthèse détaillée par master, avec les données brutes, a été communiquée à la direction de toutes les écoles. Cette note présente le détail par type de population et par programme. Il faut aussi observer des différences entre hommes et femmes. Les inégalités persistent notamment pour ce qui relève du niveau de rémunération à la sortie de Sciences Po et pour le premier emploi. Nous observons 16 % de différence dès la sortie et dès le premier emploi entre les garçons et les filles. En moyenne, les jeunes hommes sont rémunérés à 40 550 € bruts annuels tandis que les femmes sont rémunérées à 33 890 €. Par ailleurs, les femmes se lancent généralement plus rapidement que les hommes dans la vie active. Elles ont un taux d'activité assez similaire et elles trouvent leur premier emploi aussi rapidement que la moyenne. En revanche, elles occupent plus fréquemment un contrat à durée déterminée.

Nous avons constaté des différences sur la situation des boursiers. La poursuite d'études est plus élevée. Le taux de recherche d'emploi est légèrement plus faible et les étudiants boursiers sont un peu plus souvent en stage un an après leur diplôme. Leur rémunération est plus faible de 1 500 €.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation. Avant de laisser la place aux questions, je vous remercie pour le travail que vous avez mené sur cette étude et au service Carrières depuis de nombreuses années. Nous vous souhaitons bonne chance pour vos nouvelles fonctions. Je ne doute pas que votre successeur saura s'inscrire dans la dynamique engagée ces dernières années : nous avons pu voir l'enrichissement et la progression de la méthodologie.

Une remarque avant de vous laisser la parole : nous avons bien compris que ce travail porte sur l'insertion professionnelle. La partie sur la poursuite d'étude en doctorat ou autre, est hors champ et travaillée différemment. Je ne voudrais pas que l'on croie que cela est laissé de côté ; ce n'est pas la cible première de l'étude.

Anastasia STEINLEIN

Bonjour. Je vous remercie pour cette présentation très claire, très précise et complète, notamment sur les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes et l'insertion professionnelle des boursiers.

Ma première question porte sur l'insertion professionnelle des doubles diplômés et des étudiants qui ont fait leur Bachelor à l'étranger. Un grand nombre d'étudiants de Sciences Po n'ont pas fait uniquement Sciences Po. Je pense qu'il pourrait être intéressant d'avoir une différence entre ceux qui ont fait le Collège universitaire et le master uniquement à Sciences Po et ceux qui ont fait un master dans une autre université.

S'agissant des diplômés internationaux, je note que la situation des diplômés de nationalité française, lors de l'entrée dans la vie professionnelle, est meilleure que celle des diplômés internationaux. Nous avons eu plusieurs discussions, notamment avec les étudiants de PSIA qui parlaient des forums des entreprises. Ils disaient qu'il y a de nombreuses entreprises françaises et peu d'offres internationales. Un travail est-il fait sur ce problème par rapport à l'insertion professionnelle des diplômés internationaux ?

Une question sur les inégalités femmes/hommes que l'UNEF déplore : pourrions-nous avoir un point d'étape sur le travail mené sur la pédagogie et l'orientation professionnelle ? Il y a aussi les cours de négociation de salaire pour les femmes. Je viens de faire mon entrée en master et je me demandais s'il n'était pas utile de le faire dès la semaine de prérentrée, avec un cours pour apprendre aux femmes à négocier des salaires, afin de réduire le biais entre les femmes et les hommes.

Une dernière réflexion : le taux de réponse à 74 %, ce qui est très bien. Mais n'y a-t-il pas un biais pour un quart des diplômés qui ne répondent pas parce qu'ils ne sont pas dans une bonne situation professionnelle ? Avez-vous des indications sur ce cas ?

Merci encore, c'est vraiment une très bonne enquête, très claire, et un très beau document.

Céline BENTZ

Merci pour ce travail très éclairant, surtout quand on est en master et que l'on s'interroge sur les débouchés.

Ma première question est connexe à celle d'Anastasia STEINLEIN : pourquoi près d'un quart des diplômés de l'École des affaires internationales trouvent leur emploi beaucoup plus tard que les diplômés des autres écoles, plus de 6 mois après leur diplomation ? Est-ce lié au fait de chercher un emploi à l'étranger, ce qui prendrait en compte la durée de déménagement ou d'installation ?

Une question sur l'École doctorale : le niveau de rémunération est particulièrement bas. Est-ce lié à la rémunération au SMIC en doctorat qui tire la moyenne vers le bas ?

Cornelia WOLL

Il n'y a pas de SMIC en doctorat.

Clément DELORAS

Nous reviendrons sur l'École doctorale, mais juste une observation : je pense que les doctorants de Sciences Po sont dans une situation qui n'est globalement pas si mauvaise, si je compare aux autres écoles doctorales que je connais.

Louis CHARLET

Nous rejoignons l'UNEF sur la situation des doubles diplômés et sur le fait qu'un étudiant sur quatre ne réponde pas. Vous nous avez donné le taux de réponse de la CGE, mais quel est le taux de réponse, précisément, d'HEC, de l'ESSEC ou de l'ESCP qui sont plus comparables à nous ?

Cornelia WOLL

En ouverture, je reviens sur deux points. Vous avez raison d'évoquer l'offre d'insertion professionnelle que nous pouvons accompagner à l'international : c'est un enjeu et un grand sujet de préoccupation au sein du service Carrières. Il y a un contexte historique : nous avons notre réseau de partenaires d'entreprises et ces dernières sont plutôt sur le sol français. Un travail a été mené pour développer un peu plus les offres à l'international, à la fois au service Carrières, mais aussi au sein des écoles. PSIA a un responsable Carrières spécifique. Cela reste un véritable enjeu : à l'international, nous devons couvrir tout le monde et avoir un réseau qui va parfois vers des partenaires. Ce n'est pas toujours simple, mais c'est une très grande priorité pour nous.

J'ajoute que le délai d'insertion et les salaires dépendent des secteurs et des métiers auxquels forment les écoles. Les métiers des affaires internationales et les carrières internationales sont chroniquement des métiers assez difficiles au niveau de l'accès, notamment en premier emploi, avec beaucoup de volontariats internationaux et des expériences terrain souhaitées ou des ONG qui ne payent pas beaucoup au début. Dans beaucoup d'écoles d'affaires internationales, le délai d'insertion peut être assez long : cela prend parfois jusqu'à 2 ou 3 ans avec des expériences assez frustrantes. Il faut comparer ce que fait PSIA par rapport à d'autres écoles d'affaires internationales. Là, nous sommes plutôt très bien positionnés, car c'est un domaine où il y a beaucoup de diplômés partout dans le monde et très peu d'emplois vraiment intéressants dès la première année d'insertion.

Une remarque sur l'École doctorale : un étudiant qui quitte l'École doctorale en master et qui poursuit en doctorat ne compte pas comme étant en insertion professionnelle, mais comme étant en poursuite d'études. Nous sommes intéressés, et nous travaillerons en ce sens avec l'École doctorale, par l'insertion professionnelle des jeunes docteurs sur leur marché d'emploi. L'autre question est de savoir pourquoi un diplômé avec un master recherche a une rémunération relativement basse. Là encore, c'est lié aux métiers auxquels ouvrent les masters recherche : ils peuvent être intéressants et bien payés quand ils sont dans des organismes de conseil. Il faut garder à l'esprit qu'il existe un équilibre entre la formation, l'accompagnement proposé par l'école en question et le secteur vers lequel oriente un certain nombre de métiers. Vous trouverez toujours que les masters Droit économique et Finance et stratégie permettent d'obtenir des salaires plus élevés qu'un master recherche en sociologie ou un master en journalisme. Il faut savoir se placer au mieux sur le marché dans lequel on a choisi de travailler.

Félicité GASPARETTO

Concernant le taux de réponse et la comparaison avec HEC, HEC a plutôt des promotions de 300 diplômés. Les taux de réponse que nous obtenons des diplômés du master Finance et stratégie ou du master OMRH sont de l'ordre de 80 à 100 %. Nous ne pouvons pas comparer une enquête qui porte sur 2 000 diplômés avec une qui porte sur 300 étudiants. En fonction des promotions, nous avons des taux de réponse variables. Il serait préférable d'avoir partout des taux de 90 à 100 %. Nous nous y employons, mais cela paraît difficile et nos taux sont déjà très satisfaisants.

Pour ce qui concerne les doubles diplômés, nous disposons des données relatives à l'insertion professionnelle en fonction du moment d'admission, mais elles ne sont pas présentées dans cette synthèse. La difficulté avec les doubles diplômés, c'est que nous sommes sur de petits effectifs. Parfois, les données n'ont pas beaucoup de sens sur une année et il faut parfois partager les indicateurs sur plusieurs années.

S'agissant de l'orientation des filles et du coaching des jeunes femmes, des efforts sont menés depuis plusieurs années en partenariat avec la référente égalité de Sciences Po. Chaque année, le service Carrières propose un programme d'accompagnement et de coaching des jeunes étudiantes, notamment sur la négociation de salaire, le développement de l'assertivité, la prise de conscience du changement des règles du jeu entre le monde de l'université et le monde du travail, avec des tables rondes animées par des femmes en responsabilité. Nous allons poursuivre ce travail.

Cornelia WOLL

Il y a l'accompagnement de l'insertion professionnelle et l'accompagnement des choix pendant les études qui peuvent avoir un effet sur l'insertion professionnelle. Tout cela fait partie du programme d'action de la référente égalité femmes-hommes. Nous avons remarqué que les cours de négociation de salaire pour les femmes intéressent également les jeunes hommes. Il s'agit d'accompagner ceux qui ont besoin d'apprendre ces règles du jeu.

Anne LESEGRETAIN

Je m'attacherai à faire la promotion et à renforcer les outils que Félicité et son équipe ont développés et qui existent déjà et ne sont peut-être pas assez connus des étudiants, et pas seulement des jeunes filles. Je suis ravie de démarrer cette nouvelle aventure et je vous dis à bientôt pour la prochaine enquête.

Clément DELORAS

Merci beaucoup. Nous pouvons espérer que les employeurs eux-mêmes formés à l'égalité vont commencer à comprendre que les disparités de salaire entre les hommes et les femmes au recrutement ne sont pas des choses compréhensibles et acceptables. Nous sommes sur le chemin.

IV. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DU SYSTÈME INFORMATIQUE DES INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

a) Exposé

Clément DELORAS

Nous en venons à la présentation très attendue sur les inscriptions pédagogiques. Sans vouloir vous intimider, sachez qu'on nous a vanté les mérites de votre étude sur le système des inscriptions pédagogiques.

Cornelia WOLL

Un mot d'introduction pour ceux qui n'ont pas suivi tous les travaux de l'année dernière. Le travail que nous présentera Eduardo PEREZ est un travail demandé par les instances depuis longtemps sur les inscriptions pédagogiques, mais aussi sur les différents modèles de fonctionnement des inscriptions pédagogiques qui peuvent exister ailleurs que chez nous. Nous avons eu la chance qu'Eduardo PEREZ nous rejoigne en 2016 : il vient de l'École polytechnique et il est docteur de Stanford. Il travaille sur les théories d'appariement. Nous avons demandé qu'il réunisse un groupe d'étudiants pour travailler sur la rencontre entre les étudiants et les cours. Ce travail n'est pour l'instant qu'un raisonnement d'allocation. Cela nous pose un certain nombre de questions. Il faut étudier ensuite comment progresser, il faut que nous tenions compte de nos convictions et des conclusions qui ont émergé à la lecture de cette analyse. Il faudra étudier le coût, la méthode et les arbitrages politiques qui ne sont pas tranchés. Ce n'est pas une proposition pour une mise en œuvre dès le prochain semestre ou même la prochaine rentrée. C'est un début de réflexion que nous voulions vous présenter dès à présent

Eduardo PEREZ

Nous vous présentons diverses solutions pour l'allocation des cours, dans un langage d'économiste. C'est un état des lieux de ce qui se fait en pratique et en recherche et une évaluation, selon les critères des chercheurs, du système de Sciences Po et des autres systèmes. Si vous vous demandez pourquoi cela a été traité par des économistes, c'est qu'il s'agit d'un problème typique d'économiste, à savoir l'allocation d'une ressource en quantité limitée, ici le nombre de places pour un cours. C'est un champ assez récent de la recherche en économie, le Market Design. L'idée est d'aborder des problèmes économiques pratiques avec la théorie économique, mais sous l'angle de quelqu'un qui veut résoudre ce problème pratique avec un point de vue d'ingénieur. J'étudie spécifiquement tous ces problèmes d'allocation. Pour vous donner des exemples, il existe différentes méthodes d'allocation, parfois assez complexes que les économistes ont contribué à mettre au point :

- Les enchères de bande de spectres pour les opérateurs de téléphonie mobile où l'on peut utiliser des transferts d'argent : en termes de design, c'est un outil utile. Mais dans certains cas, pour de très bonnes raisons, il n'est pas possible d'utiliser de transferts monétaires, comme l'allocation des cours : les étudiants ne vont pas payer pour obtenir de suivre des cours.
- Les allocations de places dans les écoles publiques.
- L'appariement des internes de médecine aux hôpitaux.
- L'appariement de donneurs potentiels à des patients nécessitant une greffe de rein : un patient arrive avec un donneur avec lequel il n'est pas forcément compatible, mais une autre paire de patient/donneur peut permettre un appariement.

L'allocation des cours est un problème qui entre dans cette catégorie : c'est un problème assez complexe. Sur ce que l'on sait faire, c'est à la pointe de la recherche. S'agissant des spécificités et difficultés du problème, ce qu'il y a de commun avec les autres problèmes d'allocation, c'est un problème de friction informationnelle : les étudiants connaissent leurs préférences, mais Sciences Po ne connaît pas les préférences de chaque étudiant et doit les obtenir des étudiants afin de travailler avec et élaborer la meilleure allocation possible. Un autre problème est l'indivisibilité : il n'est pas possible de couper en deux une place en cours pour la diviser entre deux étudiants.

Un problème spécifique à l'allocation des cours, c'est qu'il y a plusieurs biens : chaque étudiant suivra plusieurs cours. Il y a des problèmes combinatoires qui créent de nombreuses complexités. L'absence de transfert monétaire est aussi une contrainte dans le design. C'est aussi un domaine où il existe des complémentarités dans les préférences. Par exemple, mes préférences pour un cours donné peuvent dépendre des autres cours que j'arrive à obtenir : je suis intéressé par une classe de finance et j'aimerais aussi suivre un cours d'économie. Il existe d'autres problèmes de ce type, comme l'allocation de tours de garde à l'hôpital, l'allocation de slots de décollage/atterrissage aux compagnies aériennes dans un aéroport et l'allocation de nouveaux joueurs aux équipes dans une ligue de sport professionnel.

Le point de départ du travail est qu'il existe une grande insatisfaction au sein de Sciences Po. Nous avons réalisé un petit sondage auprès des étudiants, également pour vérifier des choses un peu plus précises sur différents critères : 71 % sont assez ou très insatisfaits. À Sciences Po, les cours sont alloués en temps réel sur le mode du premier arrivé/premier servi. La plupart des systèmes ne fonctionnent pas sur ce modèle : en général, les étudiants entrent toutes leurs préférences et le système travaille avec ces préférences. Changer de système ôterait déjà la source de stress qu'est l'allocation en temps réel et tous les problèmes de connexion. L'objectif est de maximiser la satisfaction des étudiants et d'établir des parcours cohérents, mais cela est plutôt géré dans l'offre de cours et les contraintes que Sciences Po essaie de mettre dans les curriculums. Cette satisfaction est difficile à constater *a priori* et peut être mesurée *a posteriori*. Pour parvenir à satisfaire au mieux les étudiants, il faut établir des objectifs intermédiaires vérifiés de façon théorique.

- L'efficacité : il n'y a pas de gâchis de satisfaction. S'il est possible de satisfaire davantage un étudiant tout en ne posant aucun problème pour les autres étudiants, il faut essayer de le faire.
- L'équité : deux étudiants qui arrivent devant le système d'allocation des cours seront traités de la même manière par le système. Il y a aussi l'équité *a posteriori*, à savoir qu'il n'y a pas trop d'inégalités dans les emplois du temps obtenus par les étudiants.
- La non-manipulabilité : c'est au cœur de la science économique, à savoir que, pour faire fonctionner le système, il faut connaître les vraies préférences des étudiants. En fonction du design, les étudiants n'ont pas forcément intérêt à les déclarer. Sur le système actuel de Sciences Po, il y a une incitation claire qui est d'aller d'abord vers les cours les plus populaires. C'est le cas dans de nombreux systèmes.
- La simplicité d'usage : dans un système combinatoire, les objets que les étudiants obtiennent sont les emplois du temps. Avec un grand nombre de cours, un étudiant peut avoir un nombre astronomique d'emplois du temps. Si les étudiants entrent véritablement leurs préférences sur les objets à allouer, les résultats ne seraient pas raisonnables. Il va falloir simplifier le langage avec lequel les étudiants communiqueront avec le système.
- Un temps de calcul raisonnable : il faut calculer les réponses de manière assez rapide une fois que les préférences sont renseignées dans le système.

Les trois premiers critères sont les critères principaux. L'efficacité consiste en une impossibilité d'améliorer l'allocation pour un étudiant sans l'empêcher pour un autre. Nous voulons qu'il soit

impossible d'améliorer l'allocation obtenue par des échanges entre étudiants. Cela a une implication concrète, à savoir qu'il n'y a pas de marché secondaire.

L'équité doit être procédurale et le mécanisme doit traiter les étudiants de la même façon. L'équité de l'allocation finale peut se mesurer simplement avec l'absence d'envie : aucun étudiant n'envie l'emploi du temps d'un autre étudiant. Ce critère est difficile à satisfaire en tant que tel et nous visons un critère plus raisonnable, à savoir que l'envie est limitée. Un étudiant peut envier l'emploi du temps d'un autre élève, mais il suffirait de très peu de choses pour que l'envie disparaisse, comme supprimer un cours de cet emploi du temps.

La non-manipulabilité consiste à ce qu'un étudiant n'ait rien à gagner à ne pas déclarer ses vraies préférences. C'est un facteur de stress que les étudiants aient à réfléchir à la meilleure stratégie pour obtenir les cours qu'ils veulent. Ils peuvent faire des erreurs. Pour bien formuler leur stratégie, ils doivent se demander ce que veulent les autres étudiants. Ces questions n'ont aucun rapport avec le problème de base, à savoir donner à l'étudiant les cours qu'il souhaite. Il est déjà suffisamment compliqué de déterminer ses propres préférences sans avoir à élaborer une stratégie. Dans un système non manipulable, les étudiants vont révéler leurs vraies préférences, ce qui est une source de données intéressantes pour l'institution et la recherche, éventuellement pour faire évoluer l'offre de cours.

Nous avons montré de façon théorique que le système d'allocation des cours à Sciences Po est inefficace, inéquitable et manipulable. Nous avons aussi effectué un sondage auprès des étudiants pour cibler trois critères : avez-vous des stratégies ? Ciblez-vous d'abord les cours que vous préférez ? Nous avons mis en évidence des preuves anecdotiques d'inefficacité : un système efficace n'est pas censé avoir de second marché, or il en existe sur Facebook pour des échanges de cours. Cela dit, même avec un système efficace, il est toujours possible d'avoir un second marché parce que les préférences des étudiants peuvent changer entre le moment où ils entrent dans le système et le moment où ils commencent les cours. Nous n'allons pas nécessairement supprimer le marché secondaire, mais il ne sera plus lié à des problèmes du système d'allocation.

Une méthode d'allocation possible est la dictature en série. C'est le système utilisé par les diplômés de l'ENA pour choisir leur premier emploi : ils sont appelés dans l'ordre du classement et ils choisissent l'emploi qui leur plaît. Ce n'est pas une méthode si mauvaise : c'est la seule qui est efficace et non manipulable. Le problème, c'est que quand il y a plusieurs biens, cela crée beaucoup d'inégalités. Pour nous, cela suppose qu'un étudiant arrivé en premier choisit tout son emploi du temps et a tous les cours qu'il veut alors que le dernier étudiant n'a que ce qui reste. Cette inégalité peut être compensée si l'étudiant arrivé en premier peut donner sa place dans un cours qu'il ne souhaite pas vraiment à un étudiant arrivé dernier qui est vraiment intéressé. Avec plusieurs cours, il y a des possibilités de compensations.

Cornelia WOLL

Notons que la dictature en série n'est utilisée nulle part pour l'allocation des cours, mais elle est théoriquement possible.

Eduardo PEREZ

Des variations sont utilisées, comme le draft à la Harvard Business School. Il y a des ordres de priorité qui changent. Chaque étudiant entre toutes ses préférences, ensuite on tire un ordre de priorité : le premier étudiant choisit son premier cours et on descend le long de l'ordre de priorité. Et on inverse cet ordre de priorité pour le deuxième cours. Cela rétablit une forme d'égalité. Le problème de ce système, c'est que cette modification le rend manipulable et inefficace, mais il est relativement équitable et l'inefficacité n'est pas si importante. Un problème existe à Sciences Po avec le langage des préférences. À la Harvard Business School, il n'y a qu'une liste avec tous les cours disponibles, mais pour ce faire, il faut que les cours soient assez comparables, et ce n'est pas la façon dont fonctionne Sciences Po, avec des curriculums assez complexes. Ce serait difficilement adaptable à Sciences Po.

Alexandre MARIANI

Comment se définit cet ordre de priorité ?

Eduardo PEREZ

C'est aléatoire.

Cornelia WOLL

La traduction de « draft » que nous avons trouvée en français, c'est « droit de tirage aléatoire ».

Eduardo PEREZ

Le deuxième système est celui des enchères. Comme je vous le disais, le système d'allocation fonctionne bien quand il y a transfert monétaire. À Sciences Po, nous ne pouvons pas le faire, mais nous pourrions introduire de l'argent virtuel. Ce système a été mis en place dans de nombreuses business schools, par des ingénieurs plus que par des économistes. Chaque étudiant a un budget en fausse monnaie qu'il peut répartir entre les différents cours qui l'intéressent. Les étudiants sont invités à mettre une somme sur chaque cours et le système traite les mises dans l'ordre du plus élevé au plus bas, en attribuant les places dans cet ordre-là. Le problème se situe entre une enchère avec de l'argent réel et une enchère avec de l'argent virtuel. Au terme de la première, si vous n'obtenez rien, vous avez toujours votre argent. Au terme de la seconde, si vous n'obtenez rien, vous avez de l'argent virtuel qui ne vous sert à rien. Le système est en réalité inefficace, manipulable et inéquitable. Un autre problème est que vous pouvez vous retrouver avec rien. Cela arrive dans les business schools où ce système est mis en place : elles règlent le problème par la suite, mais c'est dommage.

Le troisième système est l'équilibre compétitif de marché, fondé sur une recherche d'Éric BUDISH de l'université de Chicago et mis en place à la Wharton School of Business de l'université de Pennsylvanie, il y a 2 ans. Le système pourrait fonctionner en entrant toutes les préférences sous tous les emplois du temps, sous la forme d'un ordre, mais nous ne pouvons pas demander cela aux étudiants. Ici, ils entrent des scores entre 0 et 100 : ils n'ont pas de signification en tant que tels, seuls comptent les scores relatifs sur les cours. Il n'y a pas vraiment d'interprétation de la cardinalité de ces nombres. Les étudiants attribuent un score en 0 et 100 pour chaque cours. Le score est interprété comme une utilité en économie et permet d'ordonner les cours. Il existe aussi un système pour prendre en compte de possibles complémentarités. Par exemple, si je mets 50 à un cours et 60 à un deuxième, la paire de cours a une utilité de 110 : je peux corriger cela en ajoutant un bonus si je suis vraiment intéressé par cette paire de cours. À l'inverse, si les cours sont substitués et que je n'en veux qu'un seul, je peux baisser le score de la paire. Chaque étudiant a un budget : idéalement, les budgets devraient être complètement égaux, mais cela poserait un problème pour l'algorithme. Avec des budgets égaux, si tout le monde a des préférences égales, l'algorithme ne finira jamais. Il faut donc introduire une petite inégalité de façon aléatoire, afin de casser les indifférences. On fait comme s'il existait un marché, même si ce n'est pas le cas : c'est purement interne à l'algorithme. Il fait une recherche de prix d'équilibre, par essais successifs. Il met un prix sur chaque cours et il donne à chaque étudiant le meilleur emploi du temps qu'il peut avoir étant donné les prix actuels et son budget. Parmi tous les emplois du temps qui ont un coût inférieur au budget de l'étudiant, l'algorithme attribue à ce dernier celui qu'il préfère. Cela peut créer une surdemande ou une sous-demande, et il faut donc corriger les prix de façon itérative jusqu'à trouver un prix où il n'y a plus de surdemande. L'avantage de ce système est qu'il est non manipulable dès lors qu'il y a un nombre élevé d'étudiants. Il est approximativement efficace, mais il ne va pas satisfaire exactement le nombre de places dans les cours : il peut se retrouver 1 ou 2 places au-dessus ou en dessous de la capacité. Il est équitable au sens du critère d'envie limitée. L'avantage est qu'il propose un langage simple pour les étudiants et qu'il permet facilement de programmer toutes les contraintes imposées par Sciences Po. Le seul inconvénient mineur est le jeu sur les capacités limites. Wharton effectue un petit correctif tant que n'est pas atteinte la capacité limite sur un cours. Reste un souci de puissance de calcul : la procédure itérative de recherche des prix demande du temps, près de 48 heures sur 7 serveurs à Wharton. Mais le système pourrait fonctionner assez rapidement même pour une université beaucoup plus grande.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Merci pour ce travail de recherche – j'insiste sur le mot – puisque nous ne sommes pas, à ce stade, dans une conclusion opérationnelle. Je vous propose de limiter vos interventions à cette réflexion sur ce travail de recherche, étant entendu qu'il faudra déterminer comment ce travail sera approprié par la direction de Sciences Po et comment nous pouvons, sur cette base, engager une réflexion. Mais si je comprends bien votre étude, nous ne pouvons faire que mieux. Je tiens à préciser que ce que vous vivez

aujourd'hui, par rapport à ce que nous vivions en ouvrant tous à minuit avec une connexion ADSL qui s'interrompait toutes les 20 secondes, est déjà un progrès.

Laure PESQUET

Je pense qu'on pourrait faire une histoire des inscriptions pédagogiques à Sciences Po et comment l'UNEF a essayé de lutter contre ce fléau. Je rappelle que nous avons une journée spéciale, organisée à la rentrée : nous invitons tous les étudiants de première année à venir à Sciences Po afin de les aider pour leurs inscriptions pédagogiques et qu'ils soient sûrs d'avoir une connexion. Cela vous montre le contexte d'ultra hystérie qui peut régner en début d'année.

Merci pour ce document en français. J'avoue que j'étais presque énervée d'avoir le document en anglais : j'étais perdue et je sentais qu'il y avait des informations très importantes. Merci pour la recherche qui, je pense, a dû être très difficile.

J'ai plusieurs questions. La première porte sur le protocole. Y aura-t-il des tests ? Comment ces tests sont-ils envisagés ?

Deuxième question sur les cours de langue. Les étudiants réfléchissent – en tout cas, je le fais ainsi – à placer leurs cours de langue après avoir placé leur tronc commun dans leur emploi du temps. Comment allons-nous changer la configuration d'un système où on fait cours par cours avec les inscriptions pédagogiques à un autre système ? Je ne vois pas comment apprendre aux étudiants à réfléchir différemment. Nous allons devoir tout rééduquer. Comment envisageons-nous le passage à une nouvelle configuration ?

Enfin, pour le système PSIA, je sais qu'il existe une concentration thématique et une concentration géographique. Comment faisons-nous pour lier les deux ? J'imagine qu'il faudra réfléchir à l'intégration concrète des spécificités des différents emplois du temps.

Nicolas SAUGER

Félicitations pour le travail. C'est tout à fait impressionnant et intéressant. J'ai une question très empirique sur la mise en œuvre. Il me semble intuitivement que le système que vous proposez pourrait fonder une illusion de manipulabilité, pour les étudiants. En gros, je mets 100 aux bons cours que je veux et 0 à tous les autres. Dans quelle mesure y a-t-il un risque, non pas de manipulabilité effective, mais que les étudiants comprennent mal le fonctionnement du système et qu'ils essaient de passer outre et se retrouvent dans des situations bien moins bonnes que ce qu'ils pourraient espérer ?

Clément DELORAS

Avant de laisser la parole à M. MARIANI, je rappelle bien que nous sommes dans un travail de réflexion théorique. À ce stade, aucune décision n'est prise. Nous ne sommes absolument pas en train de déterminer quel système que Sciences Po va mettre en place.

Alexandre MARIANI

Merci beaucoup pour ce travail très intéressant et cette présentation. Je pense que ce sujet réunit les différentes communautés représentées dans ce Conseil : il concerne à la fois les étudiants, les enseignants et les salariés. Il ne faut pas oublier qu'il y a des salariés qui travaillent sur les inscriptions pédagogiques. Je vous rejoins, M. DELORAS, pour dire qu'il y a beaucoup de choses à améliorer, mais il y a aussi un énorme travail fourni par les équipes de Sciences Po. Des améliorations peuvent être constatées tous les ans.

Je voulais attirer l'attention sur un des points évoqués, celui du Ad and drop. Il faudrait trouver un terme en français. Cette question nous est souvent posée par les étudiants français, mais surtout par les étudiants internationaux parce que ce système d'Ad and drop existe presque partout à l'étranger. Dans la présentation, je n'ai pas compris s'il serait possible dans les différents cas de figure ou seulement dans certains des modèles présentés.

Anastasia STEINLEIN

Je vous rejoins sur la question du Ad and drop, mais ici il s'agit d'une présentation théorique. Avons-nous un calendrier approximatif ? Et d'ici la mise en place de ce système, pourrez-vous mettre en place un système d'Ad and drop centralisé, revendication de l'UNEF depuis de nombreuses années ? Cela pourrait grandement simplifier cet échange qui se fait sur Facebook de façon absolument décentralisée et où l'on se perd un peu.

Maxime GABORIT

Sommes-nous obligés de réfléchir à disponibilité constante pour chaque cours ? Ici, visiblement, l'algorithme a décidé que tel cours comptait tel nombre de places. Est-il possible de faire un algorithme qui permet de déterminer *a posteriori* dans quelle salle seront les cours afin d'ouvrir les cours à un maximum d'élèves.

Clément DELORAS

Ce serait un défi pour les professeurs : s'ils se retrouvent à 60 étudiants au lieu de 20, cela va être terrible.

Céline BENTZ

Cet été s'est mis en place à l'EAP un système d'inscriptions pédagogiques différenciées. Cela pourrait-il simplifier de perpétuer ce système afin de solutionner les problématiques de calcul que vous évoquez, lourdes pour les systèmes informatiques ? Par exemple, il s'agirait d'utiliser votre système pour 4 cours en faisant en sorte que les étudiants émettent d'autres choix pour d'autres types de cours. Est-ce qu'en divisant la totalité des emplois du temps et des cours à choisir, on pourrait limiter certaines problématiques ?

Cornelia WOLL

Un travail d'accompagnement et d'amélioration est fait par les équipes et par la cellule BANNER de la direction de la scolarité, avec notamment des vidéos en ligne. L'étude montre que les inscriptions pédagogiques sont plus complexes et plus insatisfaisantes pour les maquettes dans lesquelles il y a du choix, comme c'est le cas pour la deuxième année du Collège universitaire par exemple. Vous entendez peu parler des inscriptions pédagogiques dans les secteurs où les maquettes sont prédéterminées, avec un choix limité.

Cela me permet de répondre à vos questions sur l'articulation entre le tronc commun et les options ou les cours de langue et les concentrations. Ce que fait l'algorithme, c'est qu'il travaille avec les choix qui restent dans une maquette. Il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas au choix, mais il y a des choses à combiner. C'est ce qu'Eduardo PEREZ a appelé la problématique combinatoire. Pour la semaine Ad and drop, si j'ai bien compris, il en faut une pour que le tout fonctionne.

Eduardo PEREZ

Ce n'est pas nécessaire, mais c'est une chose que nous pouvons ajouter à tous les systèmes. Il s'agit de mettre en place une plateforme d'échange. Cela vient après la première allocation. C'est indépendant des différents systèmes.

Cornelia WOLL

C'est un sujet sur lequel nous nous interrogeons indépendamment du changement d'outil pour les inscriptions pédagogiques.

S'agissant du calendrier approximatif, j'ai du mal à vous répondre. Cela dépend vraiment des données que nous pouvons trouver quand nous étudions le système : quel cloud utiliser pour quel serveur ? Combien cela coûte-t-il ? Il faut planifier l'investissement si c'est très cher. Je suis quasiment sûre que nous ne serons pas prêts à la rentrée prochaine, mais avec de la chance et la bonne participation des uns et des autres, nous mettrons en place un groupe qui poursuivra cela avec des compétences en programmation et analyse, au sein de notre établissement.

Eduardo PEREZ

Sur la question de savoir s'il est utile de diviser, l'intérêt de l'algorithme est qu'il prend tout en compte à la fois. Si des programmes n'ont aucun cours en commun, nous pouvons en effet le faire tourner séparément, mais sinon il y a le risque de créer des pertes et il est préférable de le faire tourner de façon globale.

S'agissant de la disponibilité des places, allouer des cours à des salles est un autre problème d'allocation assez compliqué. Mais il y a une petite élasticité et c'est là-dessus que joue le dernier algorithme que j'ai présenté. En pratique, pour chaque classe, il y a un plafond à ne pas dépasser et une cible. Les ajustements que crée l'algorithme tournent autour de la cible et permettent de ne pas dépasser le plafond. Il y a aussi une flexibilité de plus long terme : une fois que nous avons un algorithme non manipulable

qui prend bien en compte les préférences des étudiants, cela permet de faire des ajustements au niveau de l'offre, du nombre de places dans un cours ou de la mise en place d'une nouvelle session d'une année à l'autre.

Le système d'Ad and drop est très important et cela existe dans la plupart des écoles que nous avons étudiées. Mais il intervient après l'allocation et il est séparé du système.

Sur la manipulabilité liée aux scores de 0 à 100, il y a une communication à faire, comme pour les langues, afin que les étudiants comprennent comment fonctionne le nouveau système. Si vous intéressez vraiment au système, je vous invite d'aller voir le site de Wharton : il y a une page dédiée au nouveau système avec des vidéos sur l'utilisation du système et sur le fonctionnement de l'algorithme. C'est très accessible. Allez voir par vous-mêmes si vous pensez que ce serait trop compliqué pour les étudiants. J'avais noté un point sur PSIA.

Cornelia WOLL

Oui, savoir s'il est possible de faire des combinaisons entre des choses qui ne sont pas équivalentes.

Eduardo PEREZ

C'est le problème de la division : nous avons intérêt à tout traiter ensemble. Voici la façon dont le système fonctionne : vous mettez vos scores et l'interface vous présente, en fonction des scores que vous attribuez, les trois ou quatre premiers emplois du temps que vous préférez. Vous voyez donc les conséquences des scores que vous donnez et vous pouvez ajuster en fonction. À Wharton, il y a des aides visuelles : c'est vraiment très bien fait et c'est vraiment *user friendly*.

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation très utile. Je pense qu'elle nourrira notre réflexion et notre travail.

V. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

a) Exposé

Clément DELORAS

Nous en venons à une série de points sur les associations et les initiatives étudiantes. Nous avons d'abord à voter la reconnaissance des associations. Je vous rappelle que nous avons un nouveau règlement depuis l'année dernière. Dans le processus, les reconnaissances ne sont plus annuelles, mais bisannuelles. L'idée est d'avoir un processus plus souple dans le temps afin de ne pas devoir tout refaire chaque année. Cela explique pourquoi nous avons à étudier un nombre de candidatures moins important, mais suffisamment élevé pour montrer que le dispositif de rodage semble fonctionner.

Sébastien THUBERT

14 associations qui ont demandé la reconnaissance. Nous nous attendions à une vingtaine. Il y en aura peut-être 3 qui demanderont la reconnaissance au prochain Conseil parce qu'elles n'étaient pas tout à fait prêtes. Parmi les 14 associations, 13 sont issues du dispositif des initiatives étudiantes. Nous avons aussi l'association GARCES qui était précédemment reconnue, mais ne l'a pas demandé l'année dernière pour diverses raisons. Cette année, il n'y a aucune demande de dérogation. Les associations ont bien compris les critères demandés, comme des équipes dirigeantes suffisantes de 6 étudiants. Elles satisfont à tous les critères exigés. Ces 14 associations s'ajouteront aux 75 associations déjà reconnues. La reconnaissance court jusqu'à l'été 2018 puisqu'elle s'achève à l'issue du mandat des représentants étudiants au sein du Conseil de la vie étudiante et de la formation.

b) Vote

Clément DELORAS

S'il n'y a pas d'interventions, je mets aux voix la liste des associations étudiantes qui ont demandé la reconnaissance.

Ismahane GASMI

Mme PESQUET donne procuration à Mme STEINLEIN.

Nombre de votants : 13.

Résultat du vote : 13 voix pour.

La reconnaissance des associations étudiantes est approuvée à l'unanimité.

VI. BILAN DES CONVENTIONS ANNUELLES 2016-2017 DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN

a) Exposé

Clément DELORAS

Vous vous rappelez que nous avons voté les conventions l'année dernière. Il était prévu que nous en ayons un bilan moral et financier en fin d'année. Ces bilans vous ont été transmis par voie informatique compte tenu de leur importance, les associations ayant fait un important travail de compte-rendu.

Andreas ROESSNER

En effet, nous vous avons donné accès à l'ensemble des documents qui ont été soumis par les associations sur le Drive. Pour la plupart d'entre eux, ce sont des documents très volumineux et nous n'avons pas souhaité en éditer une version papier dans le dossier qui vous a été remis. Mais vous y avez accès au format électronique.

Dans le bilan des associations permanentes qui ont bénéficié l'an dernier d'une convention annuelle, nous vous proposons de revenir notamment sur les objectifs que nous leur avons fixés. Voulez-vous que je vous dresse rapidement le tableau ?

Clément DELORAS

Peut-être pouvez-vous insister sur les points les plus saillants à votre sens.

Andreas ROESSNER

Les associations permanentes ont bien œuvré à l'intégration des étudiants et des étudiantes. C'était l'un des objectifs phares que nous leur avons fixés. Cela s'est fait pour l'ensemble des associations concernées, notamment avec les Triplétades, mais aussi plusieurs nouveaux dispositifs à destination des étudiants internationaux qui, pour certains, ont fonctionné. Nous les suivrons au cours des années à venir afin de renforcer l'intégration des étudiants internationaux.

Dans l'ensemble, les associations ont massivement participé à la lutte contre les discriminations, à des campagnes de sensibilisation contre le harcèlement et pour le consentement. Lors des soirées, nous avons pu constater une vigilance accrue par rapport à celle qui était en place les années précédentes. Je pense que c'est un effort que nous pouvons vraiment saluer pour l'ensemble d'entre elles.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Je pense que nous pouvons saluer la qualité du travail itératif qui est conduit par la DVE avec l'ensemble des associations. Nous voyons bien que nous sommes vraiment dans un processus de construction et d'échange permanents.

Louis CHARLET

À propos du BDE, il y a apparemment eu des insuffisances. Le budget de l'année dernière a été dépassé et le BDE a vu ses subventions augmenter de 5 000 € parce qu'il a dépassé son budget de 4 500 €. Quels étaient les besoins financiers ponctuels auxquels il est fait référence dans le document ?

Andreas ROESSNER

Ces besoins avaient notamment trait à la gestion du bureau précédent. Le BDE de l'année dernière s'est trouvé avec des ardoises qui remontaient à l'année précédente, notamment pour des questions de droits d'auteurs dans le cadre des soirées organisées par le BDE. Ce sont avant tout des frais SACEM.

Clément DELORAS

Est-ce une situation ponctuelle qui n'a pas vocation à se reproduire ?

Andreas ROESSNER

A priori non. Au-delà de cela, le BDE de l'année dernière s'est manifesté à plusieurs reprises pour signifier des difficultés financières pour financer l'ensemble des dispositifs, notamment le gala en fin d'année. C'est pour cela que nous avons estimé qu'un petit coup de pouce supplémentaire était justifié à l'égard de cette association qui se voit confier des services non négligeables auprès des étudiants.

Clément DELORAS

Cela rejoint complètement ce que je disais à l'instant : ce n'est plus un processus de *stop and go* du début à la fin, mais un processus plus régulier d'échange qui permet d'avoir un suivi, de la souplesse et de s'adapter aux situations.

VII. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2017-2018 DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN

a) Exposé

Clément DELORAS

Il convient de reconduire ou non les conventions pour les associations permanentes. Peut-être pouvez-vous insister sur les changements et les évolutions de ces associations.

Andreas ROESSNER

Tout comme l'an dernier, nous avons fixé des objectifs à chacune des associations. Il y a un certain nombre de critères qui sont transversaux aux 5 associations permanentes du campus parisien. Deux critères évoluent, un nouveau apparaît et nous cherchons à faire évoluer un autre, à savoir contribuer à la politique de l'établissement pour la promotion de l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations et le harcèlement sexuel. La formulation de cet objectif a été changée afin de mieux intégrer la dimension égalité femme-homme qui faisait défaut l'année dernière. Le deuxième critère sur lequel je souhaite insister est un nouveau critère que nous proposons d'ajouter : nous souhaitons que les associations se mettent à œuvrer au rapprochement entre les associations du campus parisien et leurs pendants dans les campus en région afin que, progressivement, les liens soient plus forts et qu'il y ait davantage d'interactions entre les associations parisiennes et leur équivalent sur les campus. Les autres objectifs restent sensiblement les mêmes que l'année dernière. Voilà pour le volet qualitatif.

Pour le volet quantitatif, il y a quelques changements dans les montants que nous proposons d'allouer aux associations.

- Pour l'association sportive, il n'y a pas de changement prévu, soit un budget de 40 000 €.
- Pour le Bureau des élèves, nous proposons une légère augmentation pour renflouer la trésorerie, espérant que le nouveau bureau n'aura pas à payer les ardoises du bureau sortant.
- Il y a un changement pour le Bureau des arts : nous proposons une subvention de 15 000 €, alors que l'année dernière le montant global s'élevait à 34 000 €. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une réduction, mais d'un transfert budgétaire dans la mesure où la direction de la vie étudiante s'est engagée à co-gérer les cours d'art optionnels avec le BDA à compter du semestre de printemps. À partir de janvier, nous mettrons à disposition Baptiste VIVIEN qui s'occupera de la gestion administrative de ces cours et nous allons largement contribuer à la rémunération des enseignants qui dispense ces cours. Par la force des choses, le BDA n'aura plus à prendre

en charge cette rémunération. Nous avons donc revu à la baisse la subvention annuelle de l'association.

- Pour Sciences Po Environnement, le montant reste identique à celui de 2016, c'est-à-dire 5 000 €.
- Autre nouveauté pour Junior Consulting qui n'a pas eu de contrepartie financière l'année dernière dans la mesure où cette association fait du chiffre d'affaires et n'a pas besoin d'une aide financière de notre part. Nous proposons tout de même d'indiquer un montant de 3 000 € qui nous permet, le cas échéant et si nécessaire, de solliciter cette association pour des missions d'audit auprès d'autres associations de Sciences Po qui pourraient en avoir besoin.

Voilà pour les évolutions de cette année.

b) Questions et observations

Maxime GABORIT

Ces changements nécessiteront probablement un suivi tout au long de l'année et éventuellement la révision des montants en cas de difficulté particulière pour certaines associations. Est-il possible de revoir les budgets en cours d'année si certaines associations ne s'en sortent pas ?

Andreas ROESSNER

Je pense que oui, comme l'année dernière. La direction de la vie étudiante aura une flexibilité et elle se tient à la disposition des associations tous les jours. Celles qui peuvent avoir des problèmes, notamment de trésorerie, peuvent se rapprocher de nous. Si cela concerne les associations qui bénéficient d'une convention annuelle, nous pourrions à tout moment de l'année revenir devant le Conseil pour vous proposer un ajustement à la hausse ou à la baisse.

c) Vote

Clément DELORAS

Je mets aux voix l'ensemble de ces conventions.

Nombre de votants : 13.

Résultat du vote : 13 pour.

Les conventions annuelles 2017-2018 des associations permanentes du campus parisien sont adoptées à l'unanimité.

VIII. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 29 MAI ET DU 12 JUIN 2017

a) Exposé

Clément DELORAS

Nous avons à voter les procès-verbaux du 29 mai et du 12 juin. Comme d'habitude, les corrections formelles sont à transmettre à Mme GASMI.

b) Vote

Clément DELORAS

Je mets successivement aux voix les deux procès-verbaux.

Nombre de votants : 13.

Résultat du vote : 13 voix pour.

Les procès-verbaux du 29 mai et du 12 juin sont adoptés à l'unanimité.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Clément DELORAS

Mme WOLL, vous voulez nous faire part de quelques mouvements.

Cornelia WOLL

Vous avez rencontré Anne LESEGRETAIN qui a pris la direction du service Carrières suite à la mobilité de Félicité GASPARETTO. Nous sommes en train de recruter un directeur ou une directrice pour la direction des admissions. Du côté du Comité exécutif de Sciences Po, Vanessa SCHERRER est nommée à la succession de Francis VERILLAUD : elle prend une mission transitoire dès maintenant et prendra la tête de la direction des affaires internationales à compter de mars 2018. Nathalie JACQUET a été nommée directrice de la stratégie et du développement : elle succède à Brigitte TAITTINGER JOUYET qui quitte Sciences Po à la fin du mois de septembre pour raisons personnelles. Au niveau des écoles, il y a eu la nomination du nouveau directeur de l'École doctorale : Pierre FRANÇOIS, ancien président enseignant de la Commission paritaire et élu suppléant de ce Conseil. Au niveau des directions exécutives, Vanessa SCHERRER sera remplacée par Marc MALONEY qui nous rejoint depuis la London School of Economics et qui lui succédera le 15 novembre. La direction exécutive de l'École du management et de l'innovation a été prise par Olivier GUILLET qui nous a rejoints en juillet. Nous avons deux mobilités de direction de campus. À Reims, Nathalie JACQUET sera remplacée par Tilman TURPIN, actuel directeur du campus de Poitiers, qui sera lui-même remplacé par Pascale LECLERCQ que vous connaissez puisqu'elle siège normalement ici en tant que directrice adjointe des études et de la scolarité et responsable du pilotage transversal. Elle participe aujourd'hui à la rentrée du campus de Poitiers.

Je passe la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI pour donner quelques informations sur la rentrée que vous venez de passer.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Un petit bilan de rentrée sachant que la rentrée n'est pas encore terminée : nous sommes aujourd'hui le jour 8 des enseignements qui ont été précédés, comme vous le savez, d'une semaine de prérentrée qui devient de plus en plus importante puisque chaque programme prépare et présente des activités pédagogiques et méthodologiques pour ses étudiants et permet une préparation à la rentrée qui a eu lieu samedi dernier.

J'ai choisi de vous présenter rapidement trois éléments. Le premier est l'attractivité de l'établissement qui se poursuit et se manifeste notamment par l'augmentation des candidatures, surtout à l'international. Ces éléments vous seront présentés au fur et à mesure du semestre par les directions et services. Il y a une amélioration de l'attractivité du fait notamment de l'amélioration du taux de transformation : lorsque Sciences Po définit sa campagne des admissions, elle intègre dans ses hypothèses un nombre d'étudiants qui viendront suite à leur admission. Cette année, nous observons que, notamment pour la procédure internationale au niveau master, le *yield* s'est beaucoup amélioré, passant pour l'international de 42 % l'an dernier à 48 % des étudiants admis venus cette année. Cette amélioration constante se manifeste *in fine* par une légère augmentation de l'effectif de 2 %. Mais nous n'en sommes qu'à la rentrée et certains étudiants pourront ne pas venir même s'ils ont accepté l'offre et nous attendons les deux premières semaines de rentrée pour avoir une vision plus claire.

Le deuxième élément est la diversité qui continue de s'exprimer à Sciences Po. C'est un marqueur de notre établissement. Il se confirme notamment par le biais des nationalités des étudiants présents dans notre école : nous sommes aujourd'hui à 153 nationalités différentes. 10 % des étudiants disposent de 2 nationalités. Les étudiants français qui disposent d'une seconde nationalité sont de l'ordre de 15 %, ce qui est assez intéressant, car dans notre comptage, dès lors qu'un étudiant a une autre nationalité que la nationalité française, nous considérons que c'est un étudiant étranger. Cette année encore, nous sommes aux alentours de 48 % d'étudiants qui ont une nationalité autre que la nationalité française. Un top 10 pour vous donner une idée, mais cela n'a pas beaucoup changé par rapport à l'année dernière : la France naturellement en première position, puis viennent les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, la Chine, le Royaume-Uni, le Canada, l'Inde, l'Espagne et le Brésil. Cette année, pour la première fois un étudiant admis vient d'une petite île de l'arc antillais, malheureusement sous les feux de l'actualité ces jours-ci.

Il vient d'une île qui s'appelle Saint-Christophe-et-Niévès : ce sont en réalité deux îles qui ont obtenu leur indépendance dans les années 1980 et où vivent 52 000 personnes. La diversité se traduit aussi dans le corps étudiant en relation avec les différentes procédures d'admission. Les étudiants qui ont été admis en master permettent une mixité et une diversité assez intéressantes : près de 50 % d'entre eux viennent de la procédure internationale et de la procédure nationale master et 50 % viennent des différents campus du Collège universitaire. Par ailleurs, la diversité vient de l'origine académiques des candidats. Cette année, les candidats en 1^{ère} année du Collège universitaire viennent de plus de 2 200 lycées différents. Les admis quant à eux viennent de 992 lycées différents. La diversité s'entend aussi au niveau social. Au-delà de notre politique d'aide financière et de services étudiants qui est très dense et qui sera présenté dans un prochain rendez-vous avec les instances, nous accueillons cette année les premiers lauréats de la bourse Mastercard. Elle concerne des étudiants africains de certains établissements. Cinq étudiants ont été reçus dans ce cadre et sont dans le programme Europe-Afrique de Reims. La diversité passe également par le programme Welcome Refugees qui reprend cette année. Dans cette troisième promotion, il accueillera 25 étudiants réfugiés qui assisteront à des cours de langue au sein de notre établissement.

Enfin, dernier point, ce sont les nouveautés, avec l'Acte II qui se met en place cette année et que nous allons accompagner. C'est aussi l'épreuve du Grand Oral qui prend enfin la pleine mesure de la réforme que vous avez votée ici en imposant une validation obligatoire comme condition de diplomation. Le LLM à l'École de droit a ouvert ses portes cette année suite au vote des différentes instances. Enfin, un élément important : à la demande des étudiants, le Pôle santé a amélioré sa communication sur le site Internet et par le biais de documentations qui seront remises aux étudiantes dans les salles de cours dans le courant de cette semaine et propose une offre pédagogique particulière sur la gestion du stress. Cela précise toute l'activité du Pôle santé à Paris et dans les campus en région.

Clément DELORAS

Merci beaucoup. Cela rebondit sur ce que nous avons dit lors du dernier CVEF sur l'intégration et la prise en compte du bien-être et du stress au sens général, même si le terme est très réducteur.

Maxime GABORIT

Une question : mon élection en tant que président va nécessiter un autre vote pour la CVE. Pouvons-nous nous accorder sur un représentant temporaire afin de ne pas freiner le fonctionnement de la CVE si elle doit se réunir ce mois-ci ?

Clément DELORAS

J'ai parfaitement compris votre question. Hugo LABART siégeait en tant que président et vous siégiez en tant que membre élu.

Clément DELORAS

Le point n'étant pas à l'ordre du jour, nous fonctionnerons à 4 membres pour la prochaine réunion de la CVE et nous élirons votre remplaçant lors du prochain CVEF.

Cornelia WOLL

Un dernier point qui est juste un rappel. Vous vous souvenez que nous allons à nouveau réunir une section disciplinaire. Comme il y a eu beaucoup de mouvement, il faut réunir les membres étudiants. Merci de dire à tout le monde de venir puisqu'il faut être présent pour pouvoir voter.

Ismahane GASMI

Juste les élus titulaires.

Cornelia WOLL

Pardon, cette invitation à voter ne s'adresse donc qu'aux étudiants titulaires et non pas aux suppléants.

Alexandre MARIANI

Une remarque. J'ai vu des articles dans la presse la semaine dernière : il y aurait un projet de fusion entre Sciences Po, Paris 5, Paris 7 et l'Institut de physique du globe. Je ne sais pas si ces informations

sont confirmées. Si c'est le cas, est-ce que cela pourra être évoqué lors d'un prochain Conseil, ainsi que l'impact sur les formations ?

Cornelia WOLL

Ce que vous avez lu dans la presse n'est pas un projet de fusion, mais une réflexion sur la reconquête de l'IDEX et qui se dessine aujourd'hui sur un périmètre différent que ce qui était auparavant évoqué avec la fusion de Paris 5, Paris 7 et Paris 3. Ce projet a été abandonné avec le départ de Paris 3. Il se dessine aujourd'hui un autre projet que nous vous présenterons évidemment très prochainement.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour ces précisions. Nous nous retrouvons le 9 octobre. Je lève la séance.

Clément DELORAS lève la séance à 10 h 33.